



Rapport d'activité 2019



EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente



Sommaire

P4 • Présentation de l'EPTB Charente

P6 • Principales actions de l'EPTB Charente en 2019

P06 > Gestion de la ressource en eau

P11 > Prévention des inondations

P15 > Poissons migrateurs

P20 > Reconquête de la qualité de l'eau

P24 > SAGE du bassin de la Charente

P28 > RECEMA

P29 • Le fonctionnement et le budget de l'EPTB



Édito

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Charente a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 19 novembre 2019 à l'issue d'un important travail de concertation réalisé avec l'ensemble des acteurs du bassin versant. Le SAGE Charente est un document cadre ambitieux et réaliste qui fixe les objectifs et règles pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Charente. Il est le fruit de plus de 8 années d'échanges et 70 réunions de travail. Il convient de souligner le travail et la mobilisation sans faille des élus du territoire, et notamment des Présidents de Commission Locale de l'Eau qui ont porté successivement la démarche, M. Patrick Mocquay et M. Claude Guindet.

Au-delà de garantir les solidarités entre les territoires amont/aval, le SAGE Charente va constituer une feuille de route dans la stratégie d'action de l'EPTB Charente pour les prochaines années.

C'est en déclinaison du SAGE que nous avons engagé début 2019 une démarche prospective à l'échelle du bassin de la Charente et à l'horizon 2050. Cette démarche vise à comprendre et anticiper les changements globaux,

et à proposer un plan d'adaptation et d'atténuation partagé par tous les acteurs du bassin de la Charente.

C'est également en déclinaison du SAGE que nous avons engagé en 2019 une réflexion sur la définition de débits biologiques sur plusieurs affluents de la Charente et l'Estuaire, en inter-SAGE avec les structures porteuses des SAGE Boutonne et Seudre.

Enfin l'année 2019 a également été marquée par l'adhésion de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'EPTB Charente. Cette adhésion vient parachever la démarche d'évolution statutaire de l'EPTB Charente qui rassemble désormais dans sa gouvernance les 4 niveaux de collectivités intéressées par ses missions : Région, Départements, EPCI et syndicats de bassin.

Cette nouvelle gouvernance permet de renforcer la légitimité d'intervention de l'EPTB Charente sur les projets d'intérêt commun, et de créer des solidarités entre les territoires pour une gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Charente.

Jean-Claude Godineau
Président de l'EPTB Charente



Présentation de l'EPTB Charente

Créé en 1977 par 4 Départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne), l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents a été reconnue Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en 2007. Elle s'est transformée en syndicat mixte ouvert le 21 juillet 2017.

L'EPTB Charente est désormais composé de 30 membres : 5 Départements, la Région Nouvelle-Aquitaine, 17 Communautés de communes et d'agglomération et 7 syndicats de bassins.

Qu'est-ce qu'un EPTB ?

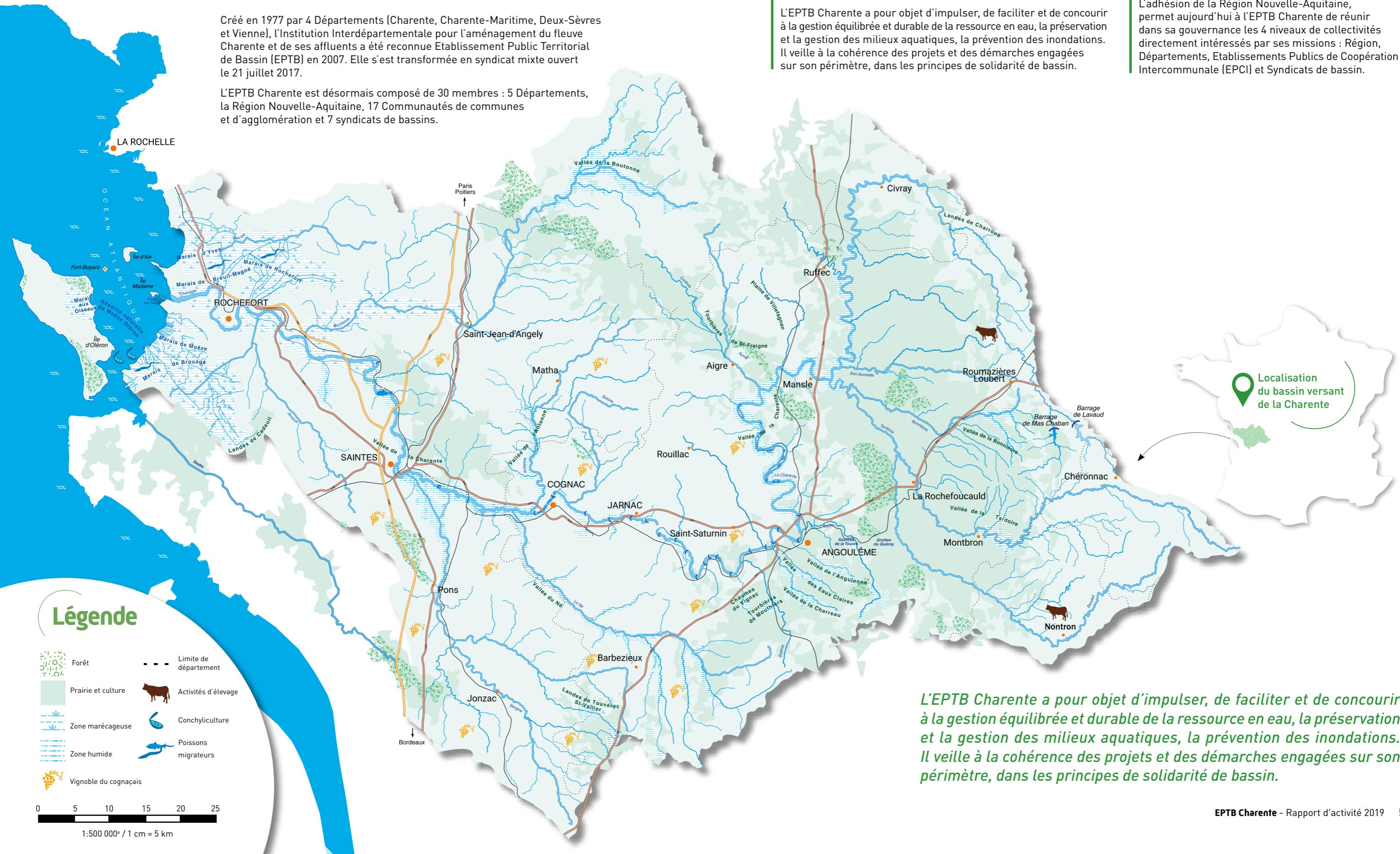
Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sont des syndicats mixtes spécialisés définis au L.213-12 du Code de l'environnement. Ils ont notamment la spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique et de bénéficier d'une capacité d'action propre à cette échelle en ce qui concerne les études et l'animation territoriale. **Aujourd'hui, on compte 43 EPTB en France.**

L'EPTB Charente a pour objet d'impulser, de faciliter et de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation et la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations. Il veille à la cohérence des projets et des démarches engagées sur son périmètre, dans les principes de solidarité de bassin.

Deux nouveaux adhérents en 2019

Par délibérations respectives du 19 septembre 2019 et du 21 octobre 2019 **le Syndicat du bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) et la Région Nouvelle-Aquitaine** ont rejoint la gouvernance de l'EPTB Charente.

L'adhésion de la Région Nouvelle-Aquitaine, permet aujourd'hui à l'EPTB Charente de réunir dans sa gouvernance les 4 niveaux de collectivités directement intéressés par ses missions : Région, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et Syndicats de bassin.



Principales actions de l'EPTB Charente en 2019

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

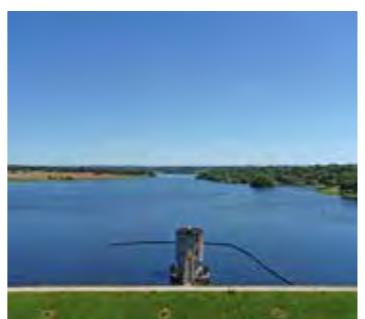


Gestion et entretien du barrage de Lavaud

En 2019, le barrage de Lavaud a fêté ses 30 ans.

À cette occasion, l'EPTB Charente a mis en ligne des vidéos sur sa chaîne YouTube. Il s'agit de vidéos inédites permettant d'expliquer le rôle du barrage avec aussi des images d'archives prises lors de sa construction et de son inauguration en juin 1989.

La Visite Technique Approfondie (VTA) annuelle du barrage principal de Lavaud et de sa digue secondaire a eu lieu le 13 novembre 2019, avec l'appui du bureau d'études SAFEGE, expert dans le suivi des ouvrages hydrauliques. Les conclusions de la visite ont démontré que les ouvrages étaient dans un état d'entretien satisfaisant. Les recommandations à l'issue de cette visite concernaient la poursuite des différents suivis mis en place, le contrôle du vérin de la vanne segment remplacé en 2016 et de l'étalonnage des sondes de mesure du niveau amont.



PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS

● Mesures topographiques

Afin de déterminer le comportement de l'ouvrage et de surveiller d'éventuels déplacements planimétriques et altimétriques de la digue principale et de la digue secondaire de La Guerlie, des mesures topographiques ont lieu tous les 3 ans (à retenue pleine et à retenue basse). Une campagne de mesures à retenue haute a été réalisée par un cabinet de géomètres en mai 2019.

● Lutte contre les espèces envahissantes

Afin de remédier à un déséquilibre biologique issu de la prolifération des espèces envahissantes, en accord avec la Fédération de Pêche de Charente et sur arrêté préfectoral, l'AAPPMA de Roumazières-Loubert a réalisé une opération de piégeage des poissons-chats en septembre 2019 sur la retenue de la Guerlie. 4 800 individus (soit 97 kg) ont été capturés lors de cette opération d'une vingtaine de jours.

● Entretien d'une parcelle sur la commune de Videix

Plusieurs arbres d'une des parcelles propriétés de l'EPTB Charente sur la commune de Videix, étaient tombés dans la retenue de la Guerlie. Les arbres morts pouvant dériver et former des embâcles dans le déversoir, une intervention d'élagage et d'évacuation a été réalisée en octobre 2019, lors de l'abaissement de la retenue.



● Mise en œuvre de préconisations de l'étude foncière

Une cartographie des activités et usages autour du barrage de Lavaud a été réalisée en 2016 par un cabinet d'expertise foncière. Certaines des préconisations de l'étude concernaient :

- La mise en place d'échanges parcellaires pour faciliter l'entretien des berges et assurer une continuité de cheminement

autour de la retenue. Un nouveau bornage avait été réalisé en 2018 par un géomètre et la démarche d'un échange parcellaire a été entamée auprès d'un notaire sur la commune de Videix.

• La mise en place de conventions de superposition d'affectations sur les parcelles propriétés de l'EPTB qui font l'objet de différents usages : accueil du public, loisirs, baignade, etc. En 2019, deux conventions ont été mises en place avec les Communautés de Communes riveraines du lac et gestionnaires de baignades.

● Renouvellement de la convention halieutique

Des échanges ont eu lieu avec la Fédération de Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique afin de mettre en place une convention de partenariat permettant de garantir la qualité des eaux du barrage et de maintenir une gestion halieutique et piscicole. Elle sera effective en 2020 pour une durée de 10 ans.

● Étude sur la qualité de l'eau de la retenue secondaire de la Guerlie

En juillet 2019, l'EPTB Charente a lancé un diagnostic de la qualité de l'eau sur la retenue secondaire du Barrage de Lavaud : la Guerlie. L'objectif est de comprendre le phénomène de développement des cyanobactéries et de définir un plan d'actions. Cette étude d'une durée d'un an comprend notamment des analyses d'eau, une bathymétrie pour évaluer le stock de sédiments accumulés et des analyses de la qualité des sédiments.

Gestion des étiages

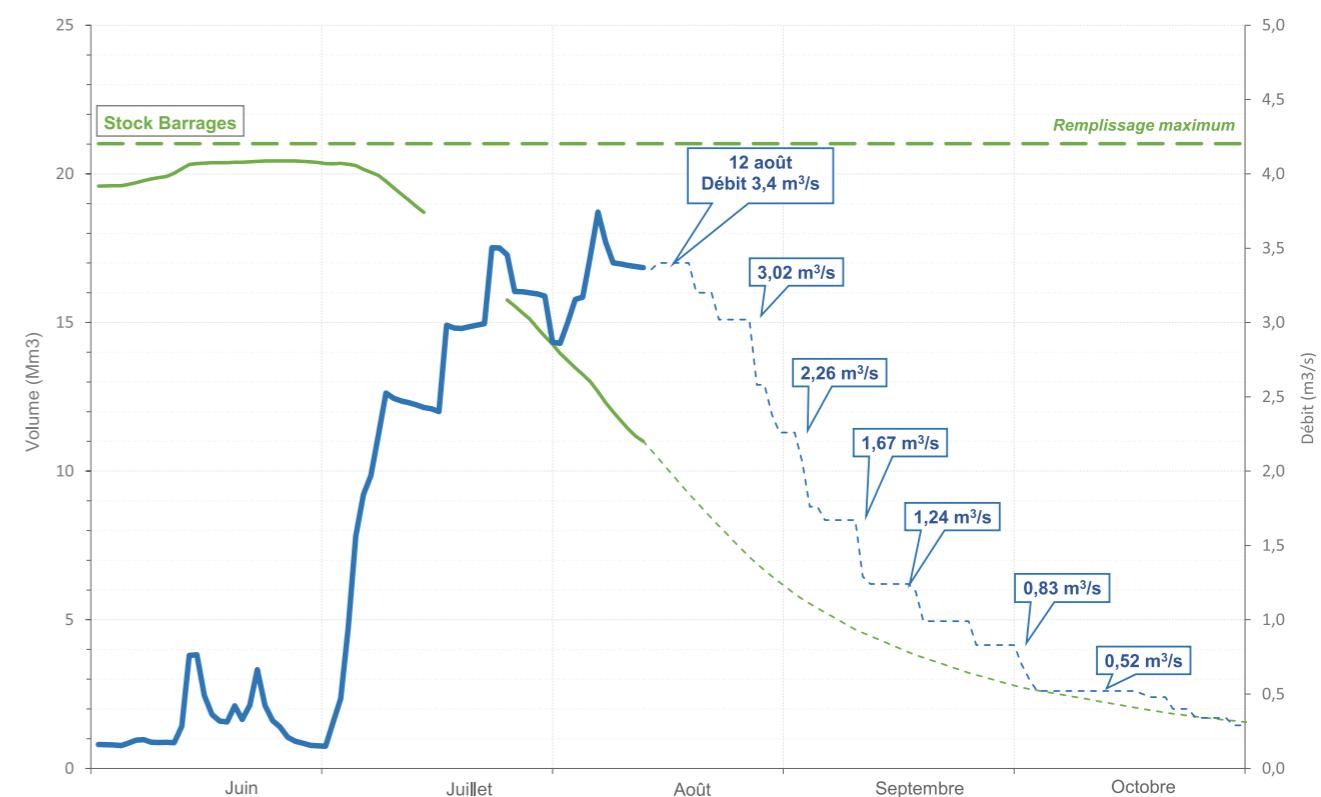
Plan de gestion des étiages (PGE Charente)

La commission de suivi du PGE s'est réunie le 25 juin 2019 dans les locaux de l'EPTB Charente à Saintes. L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1 Bilan de l'étiage 2018 et point sur l'étiage 2019.
- 2 Bilan provisoire du PGE et de son avenir.
- 3 Point d'avancement sur l'étude de la valeur des débits, objectifs d'étiage DOE de la Touvre et du Né.
- 4 Point d'informations sur la démarche commune EPTB/ SMASS/SYMO pour la détermination des Débits Biologiques.
- 5 Présentation de la plateforme E-tiège Charente 2019.



En matière de coordination et d'animation, l'EPTB Charente a également participé en 2019 aux réunions des comités consultatifs des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC).



Gestion de l'étiage sur le bassin versant de la Charente

L'EPTB Charente a poursuivi le travail de collecte des données de suivi de la ressource en eau et leur mise à disposition à travers le Tableau de Bord de la Ressource en Eau disponible sur www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau/suivi-de-letiage

L'EPTB Charente, en tant qu'acteur de la prévention et de la prévision des étiages sur le bassin de la Charente, participe aux différentes réunions relatives à l'étiage, organisées par les services de l'État, à l'échelle de son territoire. L'EPTB Charente était présent aux réunions suivantes :

- Observatoire de l'eau à Angoulême les 9 juillet et 4 décembre 2019.
- Comité quantitatif de l'eau à La Rochelle les 15 février et 16 juin 2019.
- De plus, en raison de l'étiage particulièrement sévère en 2019, l'EPTB Charente a participé à l'ensemble des cellules de crise organisées par les services de l'État :
- Cellule prévention sécheresse à Angoulême le 29 juillet 2019.
- Cellule de vigilance à La Rochelle les 22 et 30 juillet, 6, 21 et 28 août, 3 et 20 septembre 2019.

Lors de chacune de ces cellules, l'EPTB Charente a présenté aux acteurs présents l'évolution du stock et le scénario des lâchers des barrages de Lavaud et Mas Chaban, les débits simulés à partir de son modèle CyclEauPE et des éléments sur la situation de l'étiage à l'échelle du bassin de la Charente.

Enfin, pour les besoins spécifiques liés à la réalimentation du fleuve Charente en étiage, des réunions supplémentaires ont également été organisées en comité restreint, tous les mardis en juillet et août, à l'initiative du Département de la Charente et de l'EPTB Charente.



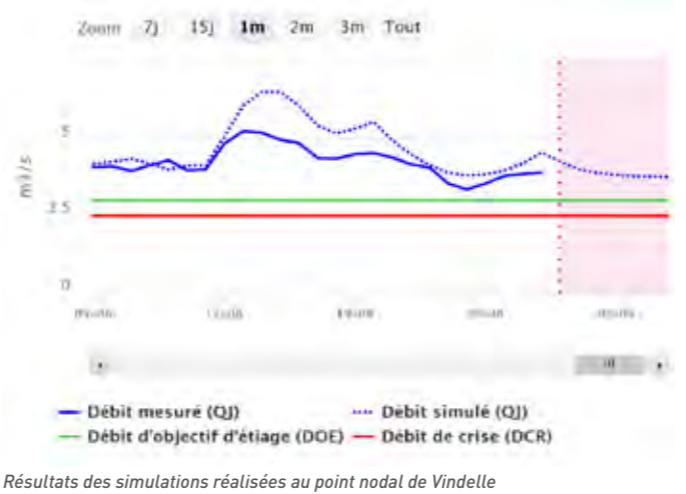
Vidange partielle de la Guerlie

Septembre 2019

Soutien d'étiage par les barrages de Lavaud et Mas Chaban

Compte tenu des pluies intervenues la première quinzaine de juin, suivi par une période caniculaire durant la seconde quinzaine, les premiers lâchers d'eau ont été déclenchés à partir du 2 juillet. La bonne coordination avec les services du Département de la Charente, et l'amélioration des prévisions en matière de prélèvements d'irrigation par l'OUGC Cogest'eau a permis de soutenir, jusqu'à fin octobre, un étiage particulièrement sévère en maintenant le débit du fleuve Charente proche de 4 m³/s, valeur permettant de préserver les milieux aquatiques, de satisfaire les usages agricoles et les prélèvements pour l'eau potable réalisés dans la nappe d'accompagnement du fleuve. Les besoins importants pour maintenir cette valeur de débit ont conduit les services de l'EPTB Charente à procéder fin septembre à une vidange partielle de la retenue secondaire de la Guerlie. 640 000 m³ supplémentaires ont ainsi été déstockés de ce plan d'eau très utilisé pour le tourisme, soit un abaissement de 2,37 mètres.

Afin d'appuyer les services de l'EPTB Charente et du Département de la Charente dans la stratégie de lâcher et la prise de décision, une prestation d'expertise a été confiée à la société Eaucéa. Cette expertise s'appuie, entre autres, sur l'exploitation de modèle hydrologique et la réalisation de simulations permettant d'estimer les débits dans les jours à venir en fonction de différents paramètres (météo, prélèvements, etc.). Cette prévision permet par anticipation de gérer efficacement le stock des barrages et soutenir les débits au meilleur moment.



Ainsi, sur le fleuve réalimenté, la gestion réalisée a permis de préserver les milieux aquatiques, de satisfaire les différents usages de l'eau et de ne franchir que très légèrement le DOE seulement 5 jours sur l'ensemble de la période d'étiage.

[Le bilan détaillé de l'étiage 2019 est consultable sur le site internet de l'EPTB Charente : www.fleuve-charente.net/actualites/le-bilan-de-letiage-2019-est-disponible.html](http://www.fleuve-charente.net/actualites/le-bilan-de-letiage-2019-est-disponible.html)



Développement de la plateforme E-étiage Charente

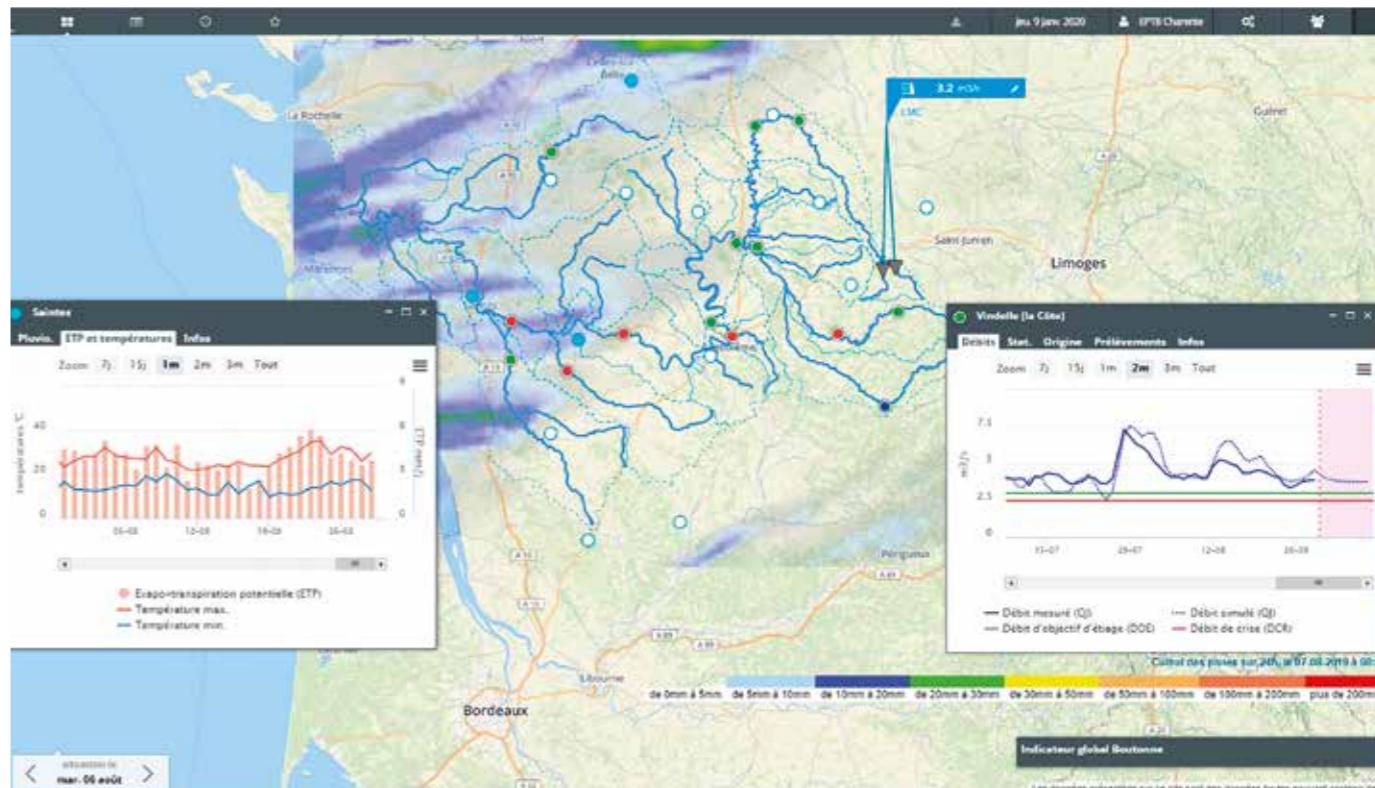
Dans le cadre de sa mission de gestion de l'étiage, l'EPTB Charente a développé en 2016 une plateforme web dénommée E-étiage.

L'objectif était de rendre accessible sur une seule et même interface l'ensemble des informations liées à la gestion de la ressource : débits, piézométrie, pluviométrie, etc. Elle intègre les besoins de l'ensemble des acteurs du bassin de la Charente concerné par la gestion de l'étiage. Le développement de la plateforme a été confié au groupement Eaucéa/Laëtis et l'année 2019 a été marquée par le développement de nouvelles

fonctionnalités telles que la présentation des prévisions pluviométriques, du stock des barrages de Lavaud et Mas Chaban, le développement d'un simulateur des lâchers, etc.

En parallèle de ces développements, des études visant à la définition de nouveaux indicateurs ont également été initiées sur les bassins du SYMBA et du SYBRA via l'analyse de la corrélation entre le niveau piézométrique et le linéaire de cours d'eau en assec.

Pour plus d'informations : www.fleuve-charente.net/domaines/le-plan-de-gestion-etiage



Dans un contexte marqué par les changements climatiques et les évolutions démographiques et socio-économiques du territoire, l'EPTB Charente a lancé, début 2019, une démarche prospective à l'échelle du bassin de la Charente et à l'horizon 2050. Cette démarche vise à comprendre et anticiper les changements globaux, et à proposer un plan d'adaptation et d'atténuation partagé par tous les acteurs du bassin de la Charente.

L'EPTB Charente est accompagné par le groupement d'entreprises Antéa Group/La Fabrique Participative pour mener à bien cette démarche. Dans ce cadre, deux comités de suivi ont été organisés le 16 mai et le 21 novembre 2019 réunissant à chaque fois plus d'une centaine de participants. Deux séries d'ateliers thématiques ont également été organisées du 17 au 21 juin et du 2 au 6 décembre 2019. Les 6 thématiques abordées lors des ateliers ont permis de réunir, sur chaque série d'atelier, entre 100 et 150 participants. Les acteurs du territoire ont ainsi pu déterminer, dans un premier temps, les grands enjeux du bassin de la Charente vis-à-vis du changement climatique et, dans un second temps, définir les futurs possibles et les mini-scénarios thématiques qui serviront de base de travail pour l'élaboration de scénarios globaux.



Les Projets de Territoire pour la gestion de l'eau



2019, un nouveau cadre réglementaire pour l'élaboration de nos projets !

François de RUGY, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Didier GUILLAUME, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Emmanuelne WARGON, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat ont signé le 7 mai 2019, une instruction du Gouvernement pour donner un nouvel élan à une gestion partagée de la ressource en eau face aux enjeux du changement climatique au travers de la mise en place de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Abrogeant l'instruction du 4 juin 2015 relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution, cette nouvelle circulaire précise les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de l'outil « projet de territoire », et renforce le rôle de l'Etat en tant que facilitateur et accompagnateur de la démarche. Les PTGE y sont désormais définis comme «...une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers, d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Il s'agit de mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfices socio-économiques et les externalités positives environnementales, dans une perspective de développement durable du territoire.

Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).»



Le PTGE Aume-Couture, poursuite des premières actions engagées

Depuis 2018, année de validation du PTGE Aume-Couture, les premières actions du programme (2018-2023) ont été mises en œuvre sur le territoire. L'année 2019 a été consacrée essentiellement aux actions « création de réserves de substitution » et « révision des seuils de gestion ».

Le projet de création de 9 réserves de substitution, porté par l'ASA Aume-Couture a été présenté en CLE le 11 avril 2019 dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale. Un avis favorable a été émis par la CLE sous réserve de la prise en compte de certaines recommandations comme par exemple la mise en place d'un observatoire des assolements, et l'installation de piézomètres complémentaires et d'échelles limnimétriques à proximité des réserves de substitution afin de suivre l'impact du remplissage sur la ressource en eau.

L'étude sur la révision des indicateurs et des seuils de gestion, confiée au bureau d'études Setec Hydratec a mobilisé les acteurs tout au long de l'année avec 4 réunions techniques et un comité de territoire. L'objectif de cette étude est de proposer des indicateurs et seuils de gestion représentatifs de l'état du bassin. Les résultats seront présentés à la CLE début 2020 et pourront ensuite être soumis aux services de l'Etat afin d'actualiser les arrêtés cadre qui définissent les zones d'alerte et les mesures de limitation ou suspension provisoire des usages de l'eau.

Les PTGE Seugne et Charente aval Bruant

En 2019, la rédaction des rapports d'état des lieux a été reprise en régie par les co-porteurs (SYRES 17 et EPTB Charente). Les documents finalisés ont été présentés aux comités de territoire Seugne et Charente aval Bruant le 9 avril 2019 et ont été validés en séance.



Afin de poursuivre dans les meilleures conditions l'élaboration des PTGE, il a été décidé d'engager un prestataire pour appuyer les co-porteurs dans les démarches de médiation et de concertation.

L'Ifrée (Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement) a été missionné afin de proposer et de mettre en œuvre une organisation et une méthodologie pour la suite de l'élaboration du projet qui permette de favoriser le dialogue entre les parties prenantes et d'associer le grand public, comme recommandé par les garants de la concertation. La première réunion de cadrage a eu lieu le 23 mai 2019 et a permis d'initier la démarche de concertation, en établissant un diagnostic préalable sur les deux territoires. Cette étape consiste à rencontrer individuellement les différentes catégories d'acteurs concernés par la problématique du déficit quantitatif en eau sur les deux territoires, afin de :

- recueillir leur vision,
- identifier les préoccupations principales,
- vérifier la disposition des acteurs à s'engager dans un processus de concertation.



La Synthèse du diagnostic préalable a été présentée en comité de territoire le 10 décembre 2019.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le PAPI Charente & Estuaire

Pilotage du PAPI

L'EPTB Charente porte depuis 2012 le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire sur le périmètre du bassin versant de la Charente. Il assure la coordination, l'animation, le suivi du programme et apporte son soutien technique et administratif aux différents maîtres d'ouvrages.

L'année 2019 a été ponctuée par deux nouvelles conventions pour le PAPI Charente & Estuaire, achevant d'insérer les plans de financement de l'ensemble des nouvelles opérations labellisées par la Commission Mixte Inondation nationale en 2016 :

- Une convention financière complémentaire de 7 M€ spécifique à l'opération de dévasement du fleuve Charente, signée par l'Etat, le Département de la Charente-Maritime (maître d'ouvrage), les EPCI de Saintes à Rochefort et l'EPTB.
- Un avenant n°2 à la convention-cadre du PAPI Charente & Estuaire, injectant 2 M€ pour les travaux de réduction de vulnérabilité du bâti sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Le montant du PAPI Charente & Estuaire est ainsi porté de 38 M€ HT à 47 M€ HT.

En 2019, a eu lieu également la 11^e réunion du comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire, rassemblant maîtres d'ouvrages, financeurs et partenaires associés.

PARTIES PRENANTES DU PAPI



COMITÉ DE PILOTAGE EN 2019

23 mai à Saintes

Ordre du jour

- > Bilan financier
- > Validation de l'avenant n°2 au PAPI
- > Avancement des actions

Focus sur quelques projets du PAPI en 2019 menés par les partenaires



CDA Rochefort Océan : réalisation d'une borne multimédia permettant d'expliquer par différentes simulations hydrauliques le choix du scénario d'aménagement retenu pour se protéger des submersions marines dans l'Estuaire.



CDA Rochefort Océan : finalisation des travaux hydrauliques permettant d'améliorer le ressuyage des eaux à Port-des-Barques via un réseau semi-ouvert et une zone tampon de captation des eaux de franchissement des digues.



Conseil départemental de Charente-Maritime : travaux d'aménagement d'une levée de terre à Port-des-Barques venant fermer le système d'endiguement frontal sur un point haut du terrain.



Conseil départemental de Charente-Maritime : aménagement des lagunes de décantation à Saint-Savinien, destinées à recevoir les vases qui seront extraits du lit de la Charente entre Port-d'Envaux et Saint-Savinien.

Actions de sensibilisation à la culture du risque portées par l'EPTB

La lettre d'information du PAPI

Le 9^e numéro a été publié en juillet 2019, informant notamment de l'engagement des travaux relatifs à l'opération de dévasement de la Charente. Ce document, diffusé dans l'ensemble des communes à risque d'inondation du bassin de la Charente, propose un point d'avancement des actions du PAPI. On notera également dans ce numéro, un article consacré aux responsabilités et obligations de la compétence GEMAPI en matière de prévention des inondations.

Participation à la 1^{re} édition de « Fleuve en fête »

L'EPTB était présent à Angoulême le samedi 4 mai et à Jarnac le samedi 11 mai pour des balades commentées « au fil des crues ». L'animation proposée par l'EPTB consistait en un circuit de déambulation autour des repères de crues, assorti d'une présentation du bassin versant de la Charente et du risque d'inondation.

À cette occasion, l'exposition « 1982 : la crue du siècle » était installée sur site et fut consultée par de nombreux visiteurs.

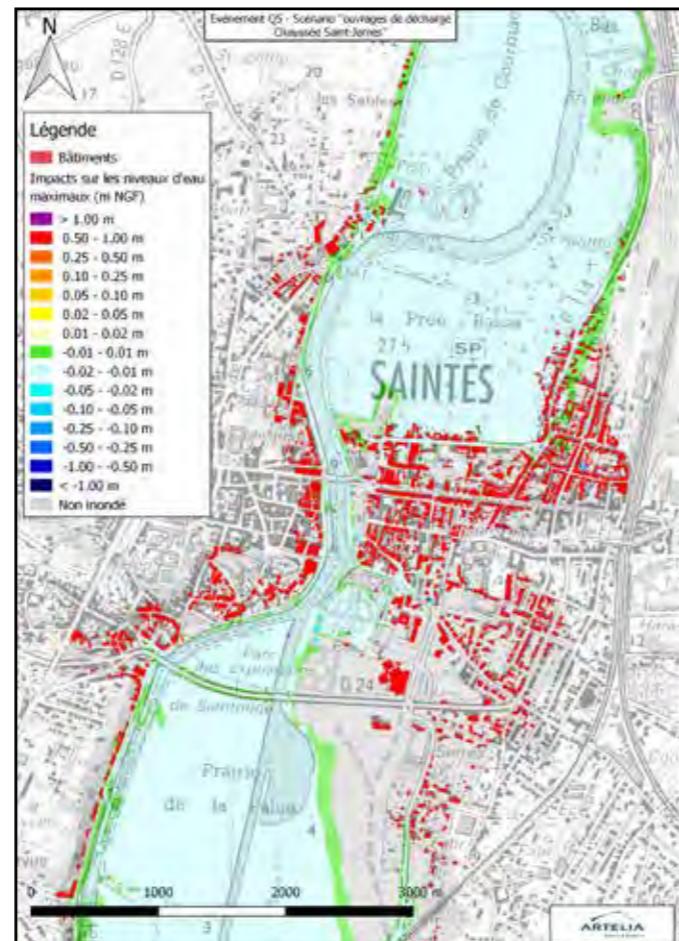


Exposition à Angoulême



Déambulation à Jarnac

Étude sur les voies en remblai



Impact d'ouvrages de décharge dans la chaussée Saint-James de Port-d'Envaux : gain inférieur à 2 cm à Saintes.

Cette étude de l'EPTB, portant sur l'impact de différentes infrastructures (rocade, routes départementales, voie ferrée) implantées dans le lit majeur entre Saintes et Saint-Savinien, a été finalisée en décembre 2019.

Le modèle hydraulique développé a permis de tester différents scénarios d'aménagement d'ouvrages de décharge dans ces voies en remblai avec pour objectif un abaissement de la ligne d'eau dans les zones urbanisées inondables. En parallèle, des scénarios de digues de protection rapprochée dans les zones de premier débordement en centre-ville de Saintes ont été examinés.

Au final :

- La mise en place d'ouvrages de décharge s'avère globalement inefficace pour le secteur à plus forte concentration d'enjeux, Saintes.
- Les protections rapprochées, dimensionnées pour des crues fréquentes, présentent des coûts très importants au regard de la faiblesse des dommages évités et de la prise en compte des paramètres architecturaux, paysagers et environnementaux.

Face à ces constats, les élus du comité de pilotage de l'opération ont décidé de ne pas donner suite. Ils ont toutefois souligné tout l'intérêt de cette étude qui leur a permis de disposer des éléments techniques et financiers nécessaires à la prise de décision et ont fait part de leur souhait de concentrer les efforts sur la réduction de la vulnérabilité du bâti et le ralentissement dynamique des crues.

Étude de ralentissement dynamique des crues

Le marché d'étude a été attribué en septembre 2019 au cabinet Artélia. Une réunion de démarrage a été organisée en octobre 2019 à Jarnac avec l'ensemble des partenaires techniques.

L'étude est prévue sur une durée de près de 2 ans et se décomposera ainsi :

- Amélioration de la connaissance sur la formation des crues.
- Amélioration de la connaissance sur les zones d'expansion des crues (ZEC) et zones de ruissellement.
- Définition d'une stratégie de gestion globale articulée autour de l'optimisation des ZEC et de la gestion des ruissellements.
- Tranche optionnelle d'études préliminaires sur les aménagements de ZEC éventuellement retenus.



Réunion du comité de pilotage en novembre 2019

Le projet de PAPI d'intention du fleuve Charente

La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême, approuvée en décembre 2016, est issue de l'application de la Directive Inondation.

Elle doit se décliner de manière opérationnelle autour d'un nouveau PAPI consacré aux crues du fleuve Charente, outil permettant de mobiliser le Fonds Barnier pour financer des actions. La nouvelle génération de PAPI, instaurée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en 2018, implique notamment de passer par une phase de PAPI d'intention (phase d'acquisition de connaissances et de définition d'aménagements) avant de passer par une phase de PAPI complet (phase de réalisation d'aménagements).

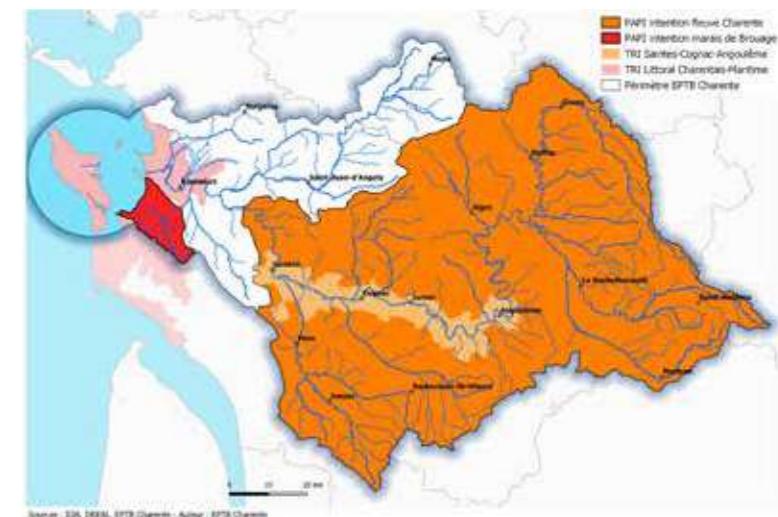
Après une série d'ateliers organisée en février 2018 puis un appel à projets adressé aux parties prenantes en avril 2018, l'EPTB Charente a relancé en début d'année 2019 les contacts avec les syndicats mixtes de bassin versant (SMBV) géapiens, les EPCI et les communes du TRI. Les fiches-actions soumises par ces derniers compléteront le programme d'actions qui sera proposé par l'EPTB.

Les principales étapes réalisées sont les suivantes :

Mars à décembre 2019 : élaboration du dossier de candidature pour le PAPI d'intention (état des lieux, gouvernance, bilan des PAPI précédents, proposition de fiches-projets EPTB...).

Le comité de pilotage, réuni le 19 novembre 2019, a décidé de décaler la date de dépôt du dossier de candidature PAPI initialement envisagée en décembre 2019, afin de laisser un délai complémentaire pour étoffer le programme d'actions notamment en matière de réduction de vulnérabilité. Une nouvelle réunion est programmée en février 2020 pour valider le dossier de candidature avant son dépôt pour instruction auprès des services de l'État. La mise en œuvre de ce futur PAPI d'intention s'étalera de fin 2020 à fin 2023.

- Mars 2019** Courrier de relance auprès des 45 communes du TRI
- Mars/avril 2019** Rencontres avec les SMBV du TRI
- Avril 2019** Envoi d'une déclaration d'intention de PAPI au Préfet Coordonnateur de Bassin
- Juin 2019** Groupe de travail avec les services de l'État
- Nov. 2019** Comité technique et comité de pilotage



Le projet de PAPI d'intention du marais de Brouage

En 2017, la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation du Littoral Charentais Maritime, a mis en lumière le besoin de couvrir le marais de Brouage d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), pour compléter la couverture de ces programmes initiés dès 2011 suite à la tempête Xynthia. Le SAGE Charente comporte lui aussi une disposition allant dans ce sens.

Fin d'année 2018, les deux intercommunalités du marais de Brouage, à savoir la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont sollicité l'EPTB Charente afin de bénéficier de son accompagnement dans le portage de l'élaboration du PAPI d'intention.

L'EPTB Charente s'est engagé favorablement par délibération de son comité syndical en janvier 2019 et travaille activement à l'élaboration du dossier de candidature depuis le mois de mai 2019, pour permettre d'obtenir la labellisation du PAPI d'intention. Cette labellisation conditionne la mobilisation du Fonds Barnier pour financer un programme ayant pour objectif d'aboutir à la formalisation d'une stratégie de prévention du risque de submersion marine, en concertation avec les parties prenantes du marais de Brouage.

Les principales étapes réalisées sont les suivantes :

Mai à décembre 2019 : élaboration du dossier de candidature pour le PAPI d'intention (état des lieux, gouvernance, premiers éléments de réflexion autour du programme...).

Avril 2019	Envoy d'une déclaration d'intention de PAPI au Préfet Coordonnateur de Bassin
Mai 2019	Groupe de travail (intercommunalités et Conservatoire du littoral)
Juillet / Août 2019	Rencontres avec les parties prenantes du PAPI
Sept. 2019	Groupe de travail et 1 ^{er} comité technique

Le 1^{er} comité technique, réuni le 10 septembre 2019, a permis de mettre en lumière des besoins de clarification sur les attendus, le planning et le contenu du PAPI d'intention à venir sur le marais de Brouage. Suite à diverses réunions conduites entre les intercommunalités de Rochefort et Marennes, et l'EPTB Charente, la date de dépôt du dossier de candidature PAPI a été fixée à juillet 2020 en vue d'un passage en Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne en novembre 2020. La mise en œuvre de ce futur PAPI d'intention est prévue sur 2 ans à partir de 2021.



Le marais de Brouage après la tempête Xynthia (février 2010),
© commune de Moëze

Réunions sur la compétence « prévention des inondations »

L'EPTB Charente a fait appel à une mission d'expertise juridique auprès du cabinet d'avocats Landot & associés, pour disposer d'un éclairage sur les obligations et responsabilités liées à l'exercice de la compétence « prévention des inondations » de la GEMAPI. Une restitution a été organisée à Saintes le 6 février, à destination des acteurs du bassin versant de la Charente, suivie d'une autre réunion le 2 juillet à Jarnac pour échanger spécifiquement sur les modalités d'organisation qui permettront d'assurer une cohérence de gestion autour de l'axe Charente et en particulier au sein du TRI Saintes-Cognac-Angoulême.

Décembre 2019, la Charente en crue

Le 20 décembre, la Charente a atteint un niveau de 5,35 m à l'échelle du pont Palissy à Saintes (plus haut niveau observé depuis 2007), près de 24 heures après le pic à Cognac (7,02 m). L'étale de crue a duré près d'une dizaine de jours. Cette crue a une période de retour statistiquement estimée inférieure à 5 ans.



Quai Palissy à Saintes



Cognac - vue depuis la place de la Levade

- Pour plus d'informations et accéder aux documents :
- www.fleuve-charente.net/domaines/la-prevention-des-inondations-papi
 - www.fleuve-charente.net/domaines/la-directive-inondation

POISSONS MIGRATEURS

L'année 2019 correspond à la quatrième et avant-dernière année du programme pluriannuel 2016-2020 porté par la Cellule Migrateurs Charente-Seudre (CMCS). La Cellule Migrateurs Charente-Seudre est composée de l'EPTB Charente, du CREAA et de l'association MIGADO, unis par une convention de partenariat couvrant la durée du programme.

Les espèces ciblées sont l'anguille, les aloses (grande et feinte), les lampreys (marine et fluviale), le saumon atlantique et la truite de mer. Ces dernières sont suivies sur les bassins versants de la Charente et de la Seudre dans le but d'améliorer leur circulation et l'état de leurs populations.

Cinq orientations cadrent la mise en œuvre des actions :

- 1 Restaurer les habitats et assurer la libre circulation.
- 2 Évaluer l'état des espèces amphihalines.
- 3 Une animation pour valoriser les résultats.
- 4 Communiquer sur les actions du programme, renforcer la visibilité de la CMCS.
- 5 La gestion du programme, un pilotage et une animation quotidienne.

Deux réunions du comité de pilotage ont permis d'assurer en 2019 la cohérence technique et financière de la réalisation du programme (le 27 mai et le 3 décembre). Le rapport technique 2019 sera publié en 2020 sur le site internet de l'EPTB :

www.fleuve-charente.net/domaines/la-preservation-des-poissons-migrateurs/projet/documentation.



Travaux à Juac (19 juillet)

Passe à poissons de Juac en eau (20 septembre)

Passe à bassins en construction à Saint-Savinien (26 février)

Nasse de piégeage dans la passe à poissons de Saint-Savinien

La restauration de la continuité écologique

L'actualisation des travaux réalisés en 2019 pour améliorer la continuité à l'échelle du bassin versant de la Charente sera disponible en juin 2020. Pour rappel, les indicateurs en 2018 montrent que sur les bassins Charente et Seudre, 21,6 % des ouvrages sont traités ou en projet pour la restauration de la libre circulation. Les ouvrages exclusivement traités représentent 8,4 % de l'ensemble des ouvrages expertisés.

Sur l'ensemble des ouvrages classé en liste 2 du L.214-17 du Code de l'Environnement du bassin Charente, 43,3 % sont traités ou en projet pour la restauration libre circulation. Ceux qui sont exclusivement traités sur la liste 2 du bassin Charente représentent 19,2 % de l'ensemble des ouvrages.

En 2019, la Cellule a apporté plusieurs avis techniques et conseils de gestion aux maîtres d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique (Départements gestionnaires du DPF, Syndicats de rivière, Communauté de communes et d'agglomération, fédérations de pêche, Réserve Nationale Naturelle de Moëze-Oléron, Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes...). La Cellule a accompagné plusieurs maîtres d'ouvrages durant les phases de chantier. Elle a aussi suivi de nombreuses études et participé à différentes réunions techniques sur l'estuaire et l'île d'Oléron, le bassin de la Charente et le bassin de la Seudre.



Passe à bassins en construction à Saint-Savinien (26 février)

Nasse de piégeage dans la passe à poissons de Saint-Savinien

Les suivis biologiques

Comptages

Différents suivis biologiques ont été réalisés en 2019 avec la contribution d'une stagiaire de Master 1, Alicia DRAGOTTA. 856 mulets ont été comptabilisés au niveau de la station de comptage de Crouin ainsi que 583 aloses, 45 truites de mer, 9 lamproies fluviatiles, 4 lamproies marines, 2 saumons atlantiques et 68 anguilles adultes dévalantes. Au total 13 700 poissons ont emprunté la passe à poissons en 2019, ce qui est le chiffre le plus bas observé depuis le début des suivis. Les conditions hydrologiques sévères associées à des températures élevées ont impacté l'ensemble des espèces piscicoles et n'ont pas permis aux poissons migrateurs d'effectuer de bonnes migrations, en quantité, et de se reproduire avec efficacité.



Suivis des Aloses / ADNe

Les suivis du front de migration et des reproductions des aloses (front : Juac) et des lamproies marines (front : Crouin) ont été réalisés. L'activité de reproduction des aloses a débuté au début du mois de mai mais n'a pas été observée en amont du barrage de Crouin. Celle-ci est de plus restée faible en aval de ce point. Aucun signe de reproduction des lamproies marines n'a été observé : c'est la première fois depuis que des suivis annuels sont réalisés. Une journée de prospection nautique a été effectuée le 4 juin, en associant les services départementaux de l'AFB. Bien que les conditions d'observations aient été favorables, aucun nid de lamproie n'a été observé, ni aucun individu, ni aucun cadavre de poissons migrateurs.

Une nouvelle technique a été testée pour mettre en évidence la présence des aloses : **l'ADN environnemental**.



Prospections nautiques le 4 juin

Le procédé est simple : grâce à un prélèvement d'eau sur un site précis, il est possible d'établir la liste des espèces de poissons présentes. En effet ceux-ci laissent des traces de leur présence dans l'eau qui sont détectables au laboratoire. La CMCS a utilisé ce procédé en effectuant **4 prélèvements sur 4 sites de la Charente** (Juac, Sireuil, Basseau et Coursac), 2 fois pendant la saison de migration des aloses. Les résultats obtenus sont encourageants et fiables.

L'objectif principal, outre de tester la faisabilité de la méthode, était de rechercher la présence des aloses sur des secteurs où le nombre d'individus peut être faible et où il est difficile de constater sa présence avec les moyens classiques (agents au bord de l'eau, la nuit et/ou le jour). Les résultats montrent la présence des aloses **en aval du barrage de Juac** et rien sur les autres sites. Ceci confirme les observations de terrain et conforte donc le protocole utilisé jusqu'à présent. Les résultats obtenus sur les autres espèces confirment les observations des partenaires locaux et sont en concordance avec le Plan départemental de protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) récemment mis à jour par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Charente. Une recherche sur les Unionidés a aussi été faite sur le site de Basseau : la présence de grande mulette n'a pas été observée. Les analyses ont été effectuées par la société Spygen.



Cartouche de filtration

1 cadavre d'aloise a été récupéré en 2019 à l'aval du barrage de Crouin. Au courant de l'année 2019, la CMCS a contribué au programme collaboratif Aloses (Shad'eau et Fauna), sur l'optimisation des connaissances sur la grande alose et l'aloise feinte sur toute la façade atlantique. La réunion de travail de l'automne s'est déroulée à Sainte-Radegonde (33350) et une visite nocturne pour découvrir les pêches d'aloisons a été organisée avec les chercheurs.

Suivi des anguilles

Le suivi par pêches électriques ciblé sur la recherche des jeunes anguilles en phase de colonisation est effectué tous les deux ans. Il a été réalisé en 2019 sur la Charente et la Seudre. L'objectif principal est d'identifier la limite de colonisation de ces jeunes anguilles. Ainsi, plus elles sont présentes vers l'amont, plus le recrutement fluvial est important. Le suivi dans le temps constitue un bon indicateur de la tendance de colonisation, qui permet d'adapter au mieux les solutions de gestion.

Sur le bassin **Charente, 1 168 anguilles ont été capturées sur 14 stations**. Les densités estimées vont de 170 individus/100 m² sur la Seugne (84 km de l'océan) à 1,1 individus/100 m² sur l'Argence (203 km de l'océan). Le front de colonisation des moins de 15 cm, qui est défini par la probabilité d'avoir 50% de chance de capturer une anguille de moins de 15 cm (D50), est situé à 153 km de l'océan. Cette limite est stable depuis 2015. Pour les anguilles de moins de 10 cm le front a légèrement baissé en passant de 137 km en 2017 à 125 km en 2019.

Sur le bassin **Seudre, 487 anguilles ont été capturées sur 7 stations**. Les densités varient entre 84,2 individus/100 m² sur la station de Trois Doux (27 km de l'océan) à 10,9 individus/100 m² au moulin du Port (42 km de l'océan). La D50 des anguilles de moins de 15 cm est de 40 km, cette limite est la même qu'en 2017. La D50 des anguilles de moins de 10 cm est la même depuis 2018 : 38 km.

Le vieillissement de la population constaté en 2017 se confirme.



Pêche électrique sur la Seudre



Biométrie

Les marais salés présents dans la partie estuarienne de la Seudre représentent une surface de 9 000 ha. Ce sont des habitats propices à la croissance des anguilles car ils sont extrêmement productifs. Un suivi des anguilles jaunes en marais est réalisé tous les deux ans en alternance avec le suivi de l'état de colonisation. Ce suivi sera reconduit en 2020.

La Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique effectue le suivi de la passe à civelles de Saujon sur la Seudre et depuis 2019, le suivi de la passe à civelles qui a été construite en rive droite du barrage de Saint-Savinien, sur la Charente. Une deuxième passe va être construite en rive gauche en 2020 et sera aussi suivie par la Fédération de Pêche. Le suivi des captures des pêcheurs professionnels maritimes a été actualisé avec la dernière saison de pêche suite à une réunion de travail organisée avec la profession à l'automne.



Rampe aval pour les anguilles en rive droite du barrage de Saint-Savinien



Local technique pour le suivi des anguilles



Anguille en montaison

L'ensemble des données sur l'état des populations et les fronts de migration est consultable sur le site tableau de bord Charente/Seudre : www.migrateurs-charenteseudre.fr/

Communication et sensibilisation

Bulletins d'information n°17



Newsletter

6 newsletters ont été diffusées en 2019 (janvier, février, avril, juillet, octobre, décembre), à environ 700 contacts. Des pics de consultation du site internet du tableau de bord sont constatés après l'envoi de ces newsletters.

Animations grand public

En 2019, la Cellule Migrateurs est intervenue dans le cadre de plusieurs manifestations :

- **1^{er} février** : Présentation Scolaire, Journée Mondiale Zones Humides : École Saint Exupéry de Rochefort.
- **4 et 11 avril** : Présentation des poissons migrateurs et de la continuité écologique à des étudiants du lycée Desclaudes à Saintes en salle au lycée et sur le terrain (Gademoulin, Bourg Charente, Le Pérat et Crouin).
- **18 mai** : Tenue d'un stand de la CMCS à la Fête du Fleuve Charente à Saintes.
- **22 mai** : Animation « Anguilles » à Rochefort : Fête de la Nature.
- **23 mai** : Présentation Scolaire à Saint-Germain-de-Marencennes et visite de la passe de l'Houmée.
- **26 mai** : Animation « Anguilles » au Moulin des Loges.
- **12 juin** : Présentation des poissons migrateurs et de la continuité écologique à des étudiants d'IMACOF (Université de Tours) en salle à l'EPTB Charente et sur le terrain (Gademoulin, Bourg Charente, Le Pérat).



Visite du site du Pérat avec le lycée Desclaudes le 11 avril



Participation à la fête du Fleuve à Saintes le 18 mai

Exposition itinérante

Une exposition itinérante composée de 10 panneaux a été réalisée en décembre 2012 pour être mise à disposition gratuitement des acteurs du bassin versant. 10 lieux ont accueilli l'exposition en 2019, sur 67 jours.

Publications

Des articles ont été publiés dans la lettre numérique n°146 du CPIE Val de Gartempe, la lettre numérique n°184 du FMA, le journal Sud-Ouest (Passe à poissons de Crouin et CMCS, présentation des animations du week-end du 18-19 mai à Saintes), le Littoral (panneaux sur l'Anguille à Bourcefranc), les sites web du réseau Natura 2000, la lettre Natura 2000 – Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran (Infosite n°15).

L'association Pêche, carrelets et moulinets (PCM) de Bourcefranc-le-Chapus a demandé à la CMCS l'appui scientifique pour élaborer des panneaux explicatifs sur les marais salés et doux de Bourcefranc-le-Chapus. Six panneaux ont été réalisés dont 2 sur l'anguille. L'accent a été mis sur le statut de cette espèce et la réglementation de sa pêche.



Tableau de bord poissons migrants

Tableau de bord

Le tableau de bord de diagnostic des poissons migrateurs (<http://www.migrateurs-charenteseudre.fr/>) a pour but d'aider à la gestion des populations de poissons migrateurs grâce à des variables d'état de la population (migration, reproduction), des milieux dans lesquels ils vivent (qualité de l'eau, débits, obstacles à la migration...) et des pressions (pêches professionnels et amateurs...). La réunion du groupe de travail général s'est déroulée le 5 mars afin d'établir les états et les tendances des espèces pour l'année 2018. 5 319 sessions ont été comptabilisées pour 2019 avec un temps moyen par session de 2 min 20 sec. Il y a eu moins de sessions cette année mais la durée de consultation a augmenté. Les pages les plus vues en 2019 ont été la station de comptage, la présentation des espèces et la page d'accueil. Les deux espèces d'aloises possèdent maintenant leur propre tableau de bord : en allant sur la fenêtre « aloises », il y a le choix entre grande Alose et Alose feinte.

Étude des potentialités piscicoles Charente-Seudre

Le Comité de Pilotage Poissons Migrateurs a validé la réalisation d'une étude sur les poissons migrateurs de Charente et de Seudre visant à faire un bilan de la situation des populations, au vu des suivis réalisés depuis 10 ans, en intégrant les facteurs environnementaux et les constats effectués à une échelle plus large. Un regard particulier sera porté sur la continuité écologique et les bases de données constituées. Cette expertise effectuée avec un regard extérieur permettra de concevoir le prochain programme d'actions qui débutera en 2021 de façon objective et réaliste. Cette étude, portée par l'EPTB Charente, s'inscrit dans le programme d'actions actuel 2016-2020 animé par la Cellule Migrateurs Charente-Seudre. Elle est financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le cahier des charges a été conçu en concertation avec les acteurs du territoire en 2018-2019. La notification de l'étude a été faite le 16 octobre 2019 au groupement Fish-Pass / Scimabio Interfaces. Le premier Comité de pilotage s'est réuni le 22 novembre pour le lancement de l'étude, qui doit durer 12 mois.



RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU PROGRAMME RE-SOURCES DU BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES (BAC) DE COULONGE ET SAINT-HIPPOLYTE

L'EPTB Charente porte l'animation du Programme Re-Sources de reconquête de la qualité de l'eau sur les captages Grenelle de Saint-Hippolyte et Coulonge, en partenariat avec Eau 17 et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. L'année 2019 constitue la cinquième et dernière année de mise en œuvre du programme d'actions. De nombreux partenaires sont engagés dans la démarche et portent des actions du programme.



En 2019, le rôle de l'EPTB Charente a été d'animer et de coordonner le programme d'actions, soit :

- ✓ Assurer l'animation des instances de gouvernance (comité de pilotage, comité technique et groupes de travail) ;
- ✓ Élaborer, suivre et évaluer les actions en collaboration avec les partenaires, les financeurs et les maîtres d'ouvrages ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs locaux et impulser la dynamique sur le territoire ;
- ✓ Accompagner les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre des actions ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs : conception d'outils de communication, interventions dans les structures, rencontres individuelles... ;
- ✓ Suivre le programme du point de vue technique, administratif et financier.

Animation et coordination globale du programme d'actions : une forte mobilisation des acteurs et des projets innovants pour la qualité de l'eau !

L'objectif en 2019 était de maintenir la dynamique engagée depuis le début du programme et de poursuivre les actions déjà initiées sur le territoire.

→ Organisation et animation des instances de gouvernance du projet

COMITÉ DE PILOTAGE	4 juillet	Objectifs : point sur la qualité de l'eau, bilan des actions 2018 et état d'avancement 2019, perspectives 2020 et méthodologie de l'évaluation (30 participants).
GROUPE PROJET : EAU 17 ET CDA DE LA ROCHELLE	23 janvier	Bilan des actions 2018 et perspectives 2019
	28 mai	Méthodologie de l'évaluation avec Agence de l'Eau et Cellule Re-Sources
	3 octobre	Échanges sur la valorisation des données qualité de l'eau + divers échanges mail et téléphone.
COMITÉ DE SUIVI ÉVALUATION	2 décembre	Validation de la méthodologie de l'évaluation
GROUPE DE TRAVAIL AGRICOLE	4 février	Bilan 2018 et perspectives 2019 + nombreux échanges mail et téléphone avec les partenaires tout au long de l'année.

→ Accompagnement des partenaires : une implication forte des partenaires et une dynamique de territoire à maintenir !

L'EPTB Charente accompagne l'ensemble des maîtres d'ouvrages dans la définition, l'organisation, le suivi et l'évaluation des actions.

Une première phase de rencontres individuelles avec chaque partenaire a permis de co-construire les actions pour l'année 2019. Tout au long de l'année, l'EPTB Charente a participé aux différentes actions.

Le programme 2019 en quelques chiffres :



Le montant total prévisionnel des actions 2019 (ensemble des actions hors PVE et MAEC) est de 289 000 € (bilan en cours).

Les actions engagées par les partenaires en 2019

ACTIONS AGRICOLES

Pour 2019, l'objectif était de poursuivre les actions agricoles collectives, d'encourager et développer l'accompagnement des démarches de certifications environnementales et de continuer à accompagner les projets des agriculteurs du territoire.

L'année 2019 a montré une forte dynamique et une mobilisation des partenaires et agriculteurs dans les actions agricoles menées et notamment celles en vignes sur les thématiques des couverts végétaux (choix de variétés, semis, destruction et valorisation), les biocontrôles, la confusion sexuelle, la gestion des effluents viti/vini et phyto.



La thématique de l'aménagement des versants a été développée par certains partenaires qui se sont engagés dans l'organisation de formations pour les agriculteurs intéressés par des projets de plantations. Ces actions pourraient être poursuivies en 2020.

Des projets innovants ont également vu le jour : API VITI (Facebook : @apiviti) : des couverts mellifères dans les parcelles des viticulteurs de Mosnac et Saint-Simeux (été 2019), plateforme de lavage et traitements des effluents collectifs de la coopérative de Segonzac Chérac (inauguration le 26 avril 2019), etc.



L'accompagnement individuel en 2019 : fort développement des certifications environnementales !

- Des diagnostics pollutions ponctuelles réalisés dans le cadre de l'Accord Cadre.
- Nombreux projets et investissements chez les viticulteurs : aire de remplissage/lavage des pulvérisateurs, acquisition de matériels de désherbage mécanique et pulvérisateurs confinés...
- Certification environnementale : un fort développement sur le territoire notamment au travers d'HVE (Haute Valeur Environnementale) qui mobilise en vigne avec la mise en place de la CEC (Certification Environnementale Cognac) portée par le BNIC.

L'EPTB Charente a également été sollicité pour animer, avec le Syndicat du bassin du Né, la démarche de Paiement pour Services Environnementaux (PSE), testée sur le bassin du Né à partir de 2019.



ACTIONS NON AGRICOLES : ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS VERS DES PRATIQUES « ZÉRO-PHYTO »

En 2018, un accompagnement spécifique pour l'entretien et la gestion des espaces publics visant le zéro phyto était proposé aux collectivités dans le cadre de ce programme d'actions. La FREDON Poitou-Charentes, maître d'ouvrage de cette action, a accompagné les communes du territoire grâce à des diagnostics individuels mais aussi des ateliers thématiques.

En 2019 et dans la continuité de cette action, l'EPTB Charente a mis à disposition l'exposition « Sauvages des rues - Belles et rebelles » afin d'accompagner les communes dans la sensibilisation des habitants. Cet outil pédagogique a pour objectif de changer le regard du public sur les plantes spontanées parfois jugées « indésirables », de mieux comprendre les démarches de réduction des pesticides et de connaître davantage les plantes des rues. Lancée en avril 2019, elle a circulé sur 6 communes du territoire aux beaux jours, de juin à septembre.

Elle est de nouveau disponible pour l'année 2020 !



MON TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU



Depuis 2016 un travail a été engagé avec les associations d'éducation à l'environnement et l'ensemble des animateurs du bassin de la Charente pour concevoir un projet pédagogique de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public.

L'année 2017/2018 a permis de tester le dispositif : deux classes sur la commune de Châteauneuf-sur-Charente (bassin Coulonge et Saint-Hippolyte) et une sur la commune d'Ars (bassin du Né).

Au regard de la réussite du projet, ce dispositif a été reconduit en 2019. C'est la commune de Saint-Savinien qui bénéficie du dispositif sur l'année 2019/2020. Le dispositif abordera pleinement le sujet de la continuité écologique grâce à la passe à poissons présente sur la commune.

Les actions des trois co-porteurs du programme en 2019

L'EPTB Charente porte en partenariat avec EAU 17 et la CDA de La Rochelle des actions de communication, de sensibilisation.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

> Formation à destination des conseillers agricoles

Dans le cadre du réseau des animateurs du bassin de la Charente, le SYMBO, le SMAEP 4B, le SIAEP NOC, le SBV Né et l'EPTB Charente ont organisé une journée de formation sur « Les aménagements parcellaires au service de la performance agronomique et hydrologique ». Cette formation d'une journée est proposée sur 4 dates et 4 bassins différents. Les deux premières formations ont eu lieu en 2019 : le mardi 15 octobre 2019 sur le bassin de la Boutonne et le mercredi 16 octobre 2019 sur le bassin de Coulonge et Saint-Hippolyte (secteur Né/Seugne). Cette formation est notamment destinée aux chargés de mission agro-environnement, conseillers et techniciens agricoles des structures partenaires de nos programmes.

Une quinzaine de personnes a participé à la journée organisée sur le bassin de Coulonge et Saint-Hippolyte.



> Balade à la ferme



L'EPTB Charente s'est associé aux autres porteurs de programmes Re-Sources en Charente-Maritime (CDA de La Rochelle, Eau 17, Ville de Saintes, Ville de La Rochelle) pour tenir un stand lors de l'évènement « Balade à la Ferme » organisé par la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime. L'objectif était de faire découvrir l'origine de l'eau potable en Charente-Maritime (sources souterraines et superficielles) ainsi que les actions engagées avec les agriculteurs pour améliorer les pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau. Une belle réussite puisque sur les trois jours de salon, ce sont près de 200 personnes qui se sont arrêtées au stand « Re-Sources en 17 ».



> Les flash « inf'eau » : un outil à disposition des partenaires

À la demande des partenaires agricoles, deux flash Inf'Eau ont été rédigés et transmis aux partenaires pour diffusion dans leurs propres outils de communication.



> Interprétation et valorisation des données qualité de l'eau

Depuis 2018 un travail a été engagé sur l'analyse, l'interprétation et la valorisation des données qualité sur les paramètres nitrates et pesticides. Ce travail répond à la fois à la demande des partenaires qui souhaitent mieux comprendre les problématiques de qualité des captages et du territoire et également au besoin de connaissance et d'actualisation du diagnostic. Des « fiches captages » et « fiches stations » ont ainsi pu être réalisées pour chaque station qualité. Il est prévu de partager la connaissance avec les acteurs locaux à l'échelle des sous-bassins et de compléter ce travail par une approche en flux. Cette approche « qualité de l'eau » par bassin permettra d'actualiser le diagnostic pour identifier les zones les plus contributives, et de définir les zones d'actions prioritaires. Il s'agira de croiser les données qualité avec les données d'occupation du sol, les pratiques culturales, la vulnérabilité (pédologie, pentes...).

2019 : La dernière année du programme d'actions de Coulonge et Saint-Hippolyte [2015-2019]

2019 constitue la dernière année de mise en place des actions du programme pluriannuel de 5 ans du contrat territorial de Coulonge et Saint-Hippolyte.

De nombreux échanges ont eu lieu avec les financeurs (Agence de l'Eau Adour-Garonne et Région Nouvelle-Aquitaine) et les partenaires pour engager les réflexions sur l'évaluation et la construction du nouveau programme. La méthodologie de travail a été validée par le comité de suivi le 2 décembre 2019.

Afin d'échanger sur l'articulation du futur programme d'actions avec les actions portées par les syndicats, l'EPTB Charente a rencontré individuellement les 4 syndicats de bassin concernés entre mai et juillet. Une réunion de travail (juillet) regroupant les 4 syndicats, l'Agence de l'Eau et la cellule Re-Sources a également permis de préciser la méthodologie d'évaluation et de co-construction du futur programme.

Participation aux autres projets et réunions

→ PARTICIPATION AU RÉSEAU DES ANIMATEURS RE-SOURCES

Les captages de Saint-Hippolyte et de Coulonge étant intégrés dans la démarche Re-Sources, l'EPTB Charente est membre du réseau des animateurs Re-Sources. Ce réseau permet de favoriser le partage d'expériences et d'échanger sur les difficultés rencontrées.

L'EPTB Charente a ainsi participé à deux réunions du réseau Re-Sources en 2019.



→ PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD-CADRE VITI-VINICOLE ET DU RÉFÉRENTIEL VITICULTURE DURABLE [ACTIONS FILIÈRE COGNAC/BNIC]

Accord Cadre :

L'Accord Cadre porté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en partenariat avec l'ensemble des représentants des professionnels agricoles concernés (Chambres d'Agriculture, BNIC, Coopératives, Négociants...) est entré en phase de mise en œuvre depuis 2016. Il a pour objectif de définir une stratégie collective relative au traitement des effluents viticoles, vinicoles et de distillation pour qu'à terme l'ensemble des exploitations mettent en œuvre des actions (mises aux normes) nécessaires à la reconquête de la qualité de l'eau.

L'EPTB Charente s'est impliqué dans cette démarche afin d'être force de proposition sur les modalités d'articulation entre l'accord cadre et le programme d'actions, et de veiller à la cohérence des démarches sur le bassin.

Le BNIC assure le secrétariat de l'accord cadre. L'EPTB Charente participe à la mise en œuvre et au suivi des actions. Il est membre du comité de pilotage et du comité technique. Ces instances sont animées par le BNIC.

Référentiel Viticulture Durable filière Cognac et Certification Environnementale Cognac :

Le BNIC a lancé en 2017 la démarche Référentiel Viticulture Durable. Ce dispositif spécifique à la filière Cognac permet aux viticulteurs de s'engager dans une démarche de progression afin d'atteindre progressivement le niveau de certification reconnaissant la maîtrise des bonnes pratiques ainsi que les actions bénéfiques à l'environnement. Depuis 2019, le BNIC porte la démarche collective de Certification Environnementale Cognac qui reprend les objectifs de la certification HVE et des exigences spécifiques de la filière Cognac.

L'EPTB Charente a été associé à la construction et à la mise en œuvre de la démarche et participe au comité de pilotage.

> Suivi et participation aux autres démarches liées aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau du bassin de la Charente

L'EPTB Charente :

- Participe au Projet Alimentaire du Grand Angoulême et aux actions du site Eau et Bio : une journée technique sur l'agriculture biologique en Grandes Cultures a été financée dans le cadre du programme Re-Sources Coulonge et Saint-Hippolyte.
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats Re-Sources des aires d'alimentation des captages de Charente, et à ce titre a signé les 7 Contrats le 26 novembre 2019.
- Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du contrat Re-Sources de Landrais et à ce titre a signé le contrat le 8 novembre 2019.

SAGE DU BASSIN DE LA CHARENTE

Présentation des activités de la Commission Locale de l'Eau

CONCERTATION, ÉLABORATION & DÉCISION

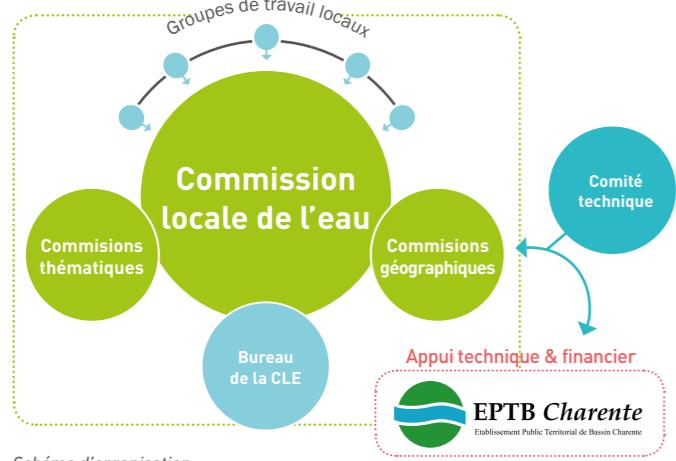


Schéma d'organisation

SÉANCES PLÉNIÈRES DE LA CLE

La CLE a été réunie à deux reprises en 2019.

- 11 avril**
Saintes (17)
- Adoption du procès-verbal de la CLE du 13 décembre 2018.
 - Adoption du rapport d'activités de la CLE 2018.
 - Avancement de l'enquête publique du SAGE Charente : point d'information.
 - Mise à jour du SDAGE Adour-Garonne : point d'information.
 - Avis sur la mise à jour du PGRI Adour-Garonne.
 - Avis sur les Programmes d'actions Re-Sources sur les AAC prioritaires pour l'eau potable de Charente.
 - Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour la création de 9 réserves de substitution sur le bassin de l'Aume-Couture.
- 8 octobre**
Merpins (16)
- Adoption du procès-verbal de la CLE du 11 avril 2019.
 - Bilan de l'enquête publique et modifications au projet de SAGE : présentation et échanges.
 - Adoption du SAGE Charente.
 - Adoption de la déclaration environnementale.
 - Désignation de la structure porteuse en mise en œuvre du SAGE Charente.
 - Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) : point d'information.



Séance plénière de CLE du 11 avril 2019

RÉUNION DU COMITÉ DE RÉDACTION

Le comité de rédaction institué par la CLE le 7 juillet 2016 pour accompagner la cellule d'animation dans la rédaction des documents du SAGE Charente est composé du Président de la CLE, des services de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Région et des Départements.

En 2019, il s'est réuni le 27 août à Saintes avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la commission d'enquête suite au recueil des remarques émises lors de l'enquête publique.
- Propositions de réponses techniques et juridiques.
- Propositions de modifications du projet de SAGE Charente à soumettre à la CLE du 8 octobre 2019.



Séance plénière de CLE du 8 octobre 2019

L'APPROBATION DU SAGE CHARENTE

À l'issue de 8 années de concertation et plus de 70 réunions, associant plusieurs centaines de personnes, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Charente a été adopté par la Commission Locale de l'Eau le 8 octobre 2019 et approuvé le 19 novembre 2019 par arrêté interpréfectoral.



Les étapes d'élaboration du SAGE Charente

À cette occasion, le 28 novembre 2019, Mme Delphine BALSA, secrétaire générale de la préfecture de la Charente, représentant Mme Marie LAJUS, Préfète de la Charente, coordinatrice du bassin Charente, a remis solennellement à M. Claude GUINDET, président de la CLE, l'arrêté d'approbation du SAGE Charente.



Les documents du SAGE Charente

Du local au global, le SAGE Charente a été élaboré avec les acteurs du bassin versant, en tenant compte des spécificités de ce grand bassin, le 5^e plus grand SAGE de France.

C'est un outil stratégique qui fixe pour les dix prochaines années un cadre pour la politique de l'eau sur le bassin versant de la Charente et permet de garantir les solidarités territoriales amont/aval, et aval/amont, terre/mer, urbain/rural sur un bassin versant.

L'arrêté interpréfectoral étant signé, le SAGE Charente devient opposable aux décisions administratives et aux tiers. Les documents d'urbanisme et les dossiers d'autorisation dans le domaine de l'eau, notamment, devront être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE.

Lors de la CLE du 8 octobre 2019, l'EPTB Charente a été désignée structure porteuse en mise en œuvre du SAGE Charente.

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
86 dispositions

- Synthèse de l'état des lieux et du diagnostic du bassin versant (enjeux et objectifs)
- Calendrier de mise en œuvre
- Conditions et délais de mise en compatibilité avec le SAGE
- Évaluation des moyens matériels et financiers pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE

Règlement
4 règles

- Protéger les zones humides
- Protéger les zones d'expansion de crues
- Limiter la création de plan d'eau
- Protéger les ressources souterraines stratégiques pour l'eau potable



Cérémonie du 28 novembre 2019

Études d'élaboration du SAGE Charente et suivi de la procédure d'enquête publique

La cellule d'animation est chargée du suivi des études réalisées par des prestataires extérieurs. Elle prépare et anime les différentes réunions de travail : comité de rédaction, Bureau, CLE, commissions, etc.

• Suivi de l'étude « accompagnement juridique pour l'écriture du SAGE Charente » (depuis novembre 2016) : Droit Public Consultants est le prestataire retenu pour cet accompagnement ; leur mission est d'accompagner la CLE dans les différentes phases d'écriture, de relecture et de modification du projet de SAGE suite aux différentes consultations, et ce jusqu'à l'approbation interpréfectorale du schéma.

• Suivi de l'étude « évaluation environnementale du SAGE Charente et évaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE Charente » (depuis mars 2017) : le bureau d'études Ecovia est le prestataire retenu pour mener ces évaluations.

• Animation d'un groupe de travail inter-SAGE pour la rédaction d'un cahier des charges pour l'étude de définition des Débits biologiques (DB) et Débits complémentaires d'objectifs (DOC) – SAGE Charente, SAGE Boutonne, SAGE Seudre. Le cahier des charges intègre également la définition d'un débit minimum biologique sur le barrage de Saint-Savinien pour le compte du Département de la Charente-Maritime.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SAGE CHARENTE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Charente

Par arrêté du 26 mars 2019, il est prescrit une enquête publique, du lundi 6 mai à 9h au mercredi 5 juin 2019 à 17h, d'une durée de 31 jours, préalable à l'approbation du SAGE du bassin versant de la Charente.

Sont désignés par le président du Tribunal Administratif de POITIERS, en qualité de président et membre de la commission d'enquête :

- Président : M. Jean-Yves LUCAS, chef d'entreprise
- Membres titulaires : M. Jean-Pierre BOURGEOIS, sous-préfète de Charente, M. Jean-Claude SIRON, officier de la gendarmerie en retraite

Les pièces du dossier comprennent notamment une évaluation environnementale et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine, et un registre d'enquête seraient déposés.

Le public pourra, dans ces lieux, aux jours et heures habilités d'ouverture au public, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Pendant cette période, il pourra également transmettre ses observations et propositions :

- par correspondance à l'attention du Président de la commission d'enquête, à : Mairie d'Angoulême 1, place de l'hôtel de ville 16000 ANGOULEME
- par courrier électronique à l'adresse de la boîte fonctionnelle suivante : pref-cbs-sage-charente@charente.gouv.fr

Toutes les observations écrites, remises aux membres de la commission d'enquête lors des permanences citées ci-dessous, celles transmises par voie postale à la mairie d'Angoulême (siège de l'enquête) ainsi que celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture en suivant l'adresse : www.charente.gouv.fr/rubrique-politiques-publiques-environnement-chasse-DUP-ICPE-IOTA (toute la période de l'enquête).

Un accès au dossier d'enquête public est également disponible à partir d'un poste informatique mis à disposition du public dans les endroits où sont déposés les registres ci-dessous énumérés, aux heures habilitées d'ouverture au public. En ce qui concerne la sous-préfecture de JONzac, un accès numérique ne sera autorisé que de 13h à 12h et de 13h à 14h tous les jours d'ouverture au public et pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier est également consultable :

- sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr/rubrique-politiques-publiques-environnement-chasse-DUP-ICPE-IOTA (toute le département)
- à l'adresse d'ouverture de l'enquête : www.charente.gouv.fr/rubrique-politiques-publiques-environnement-chasse-DUP-ICPE-IOTA (toute le département)
- sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr/rubrique-politiques-publiques-environnement-chasse-DUP-ICPE-IOTA (toute le département)

Toute personne pourra déposer communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès de la préfecture (Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Eau/Territoire - Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture 16201 ANGOULEME Cedex).

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront le public selon le calendrier suivant :

Département de la Charente	Département de la Charente Maritime
- A la sous-préfecture de Cognac le 29 mai 2019 de 9h30 à 12h30	- A la sous-préfecture de Rochechouart le 10 mai 2019 de 9h30 à 11h30
- A la mairie d'Angoulême le 6 mai 2019 de 9h à 12h et le 5 juin 2019 de 14h à 17h	- A la sous-préfecture de Saintes le 16 mai 2019 de 9h30 à 12h30
Département de la Dordogne	Département de la Vienne
- A la sous-préfecture de Nontron le 15 mai 2019 de 14h à 17h	- A la mairie de Civray le 24 mai 2019 de 14h à 17h

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Monsieur MEUNIER (05 46 74 00 02) - Adresse postale : EPTB Charente, 5 rue Chante-Caille, Zi les Chariers 17100 SAINTE - Courriel : epbt-charente@feuve-charente.net

La commission d'enquête rendra son avis sur le projet au Préfet de la Charente.

Une copie de ce rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an en Préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Dordogne ainsi qu'en mairies d'Angoulême (16), Saint-Pierre d'Oléron (17) et Civray (86) où toute personne pourra demander communication.

La décision d'approbation ou de refus sera prise par arrêté inter-préfectoral des préfets de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, des Deux-Sèvres, de la Vienne, de Haute-Vienne.

Avis d'enquête publique sur le SAGE Charente

À l'issue de la validation du projet de SAGE Charente par la CLE le 13 décembre 2018, une enquête publique s'est déroulée du 6 mai au 5 juin 2019 sur le territoire du SAGE Charente afin de permettre au public de formuler des observations.

8 permanences se sont tenues sur la période de l'enquête. Les avis et remarques recueillis pendant l'enquête publique ont été analysés par la commission d'enquête. La commission d'enquête a remis à la préfète de la Charente, le 5 juillet 2019, son rapport assorti d'un avis favorable. Le comité de rédaction de la CLE s'est réuni le 27 août 2019 pour analyser le rapport de la commission d'enquête et réaliser des propositions de modifications du projet de SAGE Charente.

Ces modifications ont été adoptées par la CLE le 8 octobre 2019.

La cellule d'animation du SAGE a préparé les documents de travail pour le Comité de rédaction et la CLE dans le cadre de l'examen du rapport de synthèse, puis du rapport de la commission d'enquête.

Actions de communication

La cellule d'animation est chargée de mettre en œuvre les actions de communication définies par la CLE.

Animation de réseaux

Le réseau des animateurs de gestion de l'eau de la Charente et de ses affluents regroupe l'ensemble des animateurs de collectivités porteuses d'opérations de gestion territorialisée de reconquête ou de préservation de l'état de l'eau sur les bassins Charente, Boutonne et Seudre. Il intègre les animateurs de SAGE (Charente, Boutonne, Seudre), de dispositifs territoriaux de gestion intégrée de bassins versants (Né), des programmes d'actions Re-Sources et des projets de territoire de gestion quantitative sur ces bassins (Aume-Couture, Seugne, Boutonne, Charente aval, Seudre).

En 2019 l'EPTB Charente a assuré le secrétariat et l'animation de trois rencontres plénières :

- le 31 janvier : bilan du second semestre 2018 (report d'une réunion initialement programmée en décembre 2018);
- le 4 septembre : bilan du premier semestre 2019;
- le 16 décembre : bilan du second semestre 2019.

Ces rencontres permettent de faire le point sur les travaux ou réflexions à mener en commun et si nécessaire de mettre en place des sous-groupes de travail pouvant être élargis à d'autres acteurs. Lors des rencontres plénières du réseau, un point d'avancement est également réalisé sur les travaux des groupes.

En 2019, les principaux travaux menés ont eu pour thèmes :

- **Suivi, évaluation et valorisation** : modalités de suivi et valorisation des actions mises en place (en complément de la réflexion portée par la cellule régionale Re-Sources);
- **Traitements et valorisation des données de qualité de l'eau** : modalités pour interpréter et communiquer sur les données de qualité de l'eau, à différentes échelles;
- **Aménagement des versants** : stratégie et modalités de mise en œuvre d'une formation / sensibilisation des conseillers agricoles sur l'hydropédologie et les enjeux liés aux éléments arborés du paysage vis-à-vis de l'agronomie;
- **Filières adaptées pour la qualité de l'eau** : stratégie et modalités pour initier/accompagner le développement de filières agricoles adaptées aux enjeux de gestion de l'eau sur les territoires;
- **Dynamisation de l'agriculture biologique** : stratégie et modalités pour initier/accompagner le développement de filières biologiques sur les territoires;
- **Valorisation des agriculteurs engagés** : modalités pour valoriser à la parcelle par des panneaux l'engagement des exploitants agricoles s'inscrivant de la cadre d'actions à enjeux « eau »;
- **Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)** : quel positionnement des porteurs de programmes d'actions volontaires vis-à-vis de la mise en place de contraintes environnementales sur ces mêmes territoires;
- **Dispositif éducatif « Mon territoire au fil de l'eau »** de sensibilisation et de communication sur l'eau à l'échelle des territoires du bassin Charente et en partenariat avec le GRAINE et les associations d'éducation à l'environnement : bilan de l'année 2018-2019 et perspectives pour 2019-2020.

Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE

Comités techniques ou de pilotage de projets en lien fonctionnel avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : contrats de progrès, Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) des milieux aquatiques, programmes Natura 2000, programmes Re-Sources (AEP), Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDG), etc.



Journée mondiale de l'eau lycée Desclaude le 21 mars

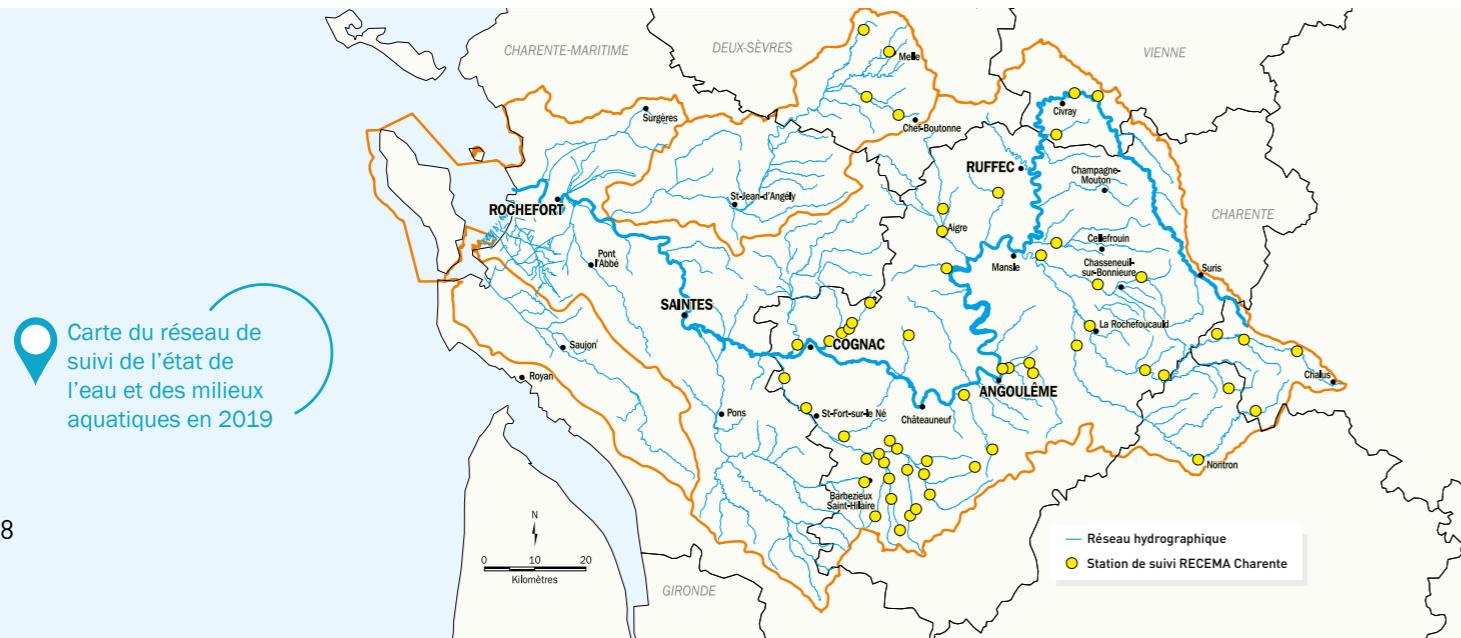
RECEMA – RÉSEAU D'ÉVALUATION COMPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Le RECEMA (Réseau d'Evaluation Complémentaire de l'Etat de l'eau et des Milieux Aquatiques) a pour objet l'acquisition et la valorisation de données sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques du fleuve Charente et de ses affluents. Il comprend un réseau de stations de suivi cohérent et complémentaire des autres réseaux sur le bassin, notamment ceux sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau ou des Départements 17, 79 et 24. Il s'agit d'un dispositif partenarial qui associe en 2019, 12 structures locales de gestion de l'eau (Syndicats mixtes compétents GEMAPI, syndicats compétente en AEP, EPCI, etc.), autour de l'EPTB Charente qui assure la coordination du groupement de commandes. Un partenariat avec le Département de Charente-Maritime permet également d'exploiter et de valoriser les résultats via un outil global à l'échelle du bassin : AquaTIC.

En 2019, l'EPTB Charente a réalisé :

- **la synthèse de l'année 2018 :**
 - > bilan technique des résultats recueillis dans le cadre du RECEMA ;
 - > bilan financier des prestations ;
 - > demande et suivi du versement des co-financements (Agence de l'Eau) et participations (membres du groupement de commandes).
 - **la coordination du groupement de commandes, le suivi technique, administratif et financier de la programmation 2019 comprenant 49 stations :**
 - > 39 stations en suivi physicochimique basique :
 - 3 en fréquence annuelle = 12 (janvier – décembre 2019) ;
 - 33 en fréquence annuelle = 6 (mars, mai, juin, juillet, septembre, novembre 2019) ;
 - 1 en fréquence annuelle = 4 (mars, mai, juin, juillet 2019) le suivi de cette station ayant par la suite été intégré au diagnostic de la qualité de l'eau sur la retenue secondaire du Barrage de Lavaud : la Guerlie, également porté par l'EPTB Charente (Cf. 1 Gestion de la ressource en eau ; 1-1 Gestion et entretien du barrage de Lavaud) ; sur les 238 séries d'analyses initialement prévues, 18 n'ont pas pu être réalisées en raison de ruptures d'écoulement lors des prélèvements sur les stations.
 - > 11 stations en suivi pesticides
 - d'une liste de 327 molécules en fréquence 4 (mars, mai, juin, novembre 2019)
 - dont 3 stations avec un complément sur les molécules glyphosate et AMPA sur les autres tournées (juillet et septembre 2019) ; les 44 séries d'analyses initialement prévues ont pu être réalisées ;
 - > 41 stations en suivi microbiologique (indicateurs de contamination fécale) .
 - 39 en fréquence annuelle 6 (mars, mai, juin, juillet, septembre, novembre 2019) .

- 2 en fréquence annuelle = 4 (mars, mai, juin, juillet 2019), le suivi de cette station ayant par la suite été intégré au diagnostic de la qualité de l'eau sur la retenue secondaire du Barrage de Lavaud : la Guerlie, également porté par l'EPTB Charente (cf. Gestion et entretien du barrage de Lavaud) ; sur les 242 séries d'analyses initialement prévues, 15 n'ont pas pu être réalisées en raison de ruptures d'écoulement lors des prélèvements sur les stations ;
- > 29 stations en suivi hydrobiologique (29 indices macroin-vertébrés et 26 indices diatomées) en fréquence annuelle 1 (entre mai et juillet selon les sous-bassins et les contraintes hydrologiques) ;
- **la mise à jour de la base de données bancarisées en 2019** dans les outils AquaTIC (exploitation et valorisation par l'EPTB Charente et les membres du groupement de commandes RECEMA) et SQE (plateforme de récupération des données par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne).
- **l'animation technique, administrative et financière de la programmation 2019, dont :**
 - > finalisation des échanges initiés au second semestre 2018 avec les partenaires locaux pour préparer :
 - la signature de la convention de groupements de commandes ;
 - la préprogrammation concertée des suivis RECEMA 2019 ;
 - la notification du marché public pour les suivis RECEMA 2019 ;
 - > finalisation de la programmation RECEMA 2019 sur la base des coûts unitaires du marché (janvier – février) ;
 - > suivi de la réalisation des prestations RECEMA 2019 : aspects techniques et financiers (janvier – décembre) ;
 - > bilan technique et financier du suivi RECEMA 2018 (mai) ;
 - > participation et relai auprès des partenaires du bassin pour la formation « prélèvement en rivière » (OlEau) le 18 juin 2019 à Angoulême (16) ;
 - > organisation d'un groupe de travail de finalisation de la programmation des suivis pesticides avec les partenaires et prestataires le 13 février 2019 à Angoulême (16).



Le fonctionnement de l'EPTB Charente

Les membres de l'EPTB Charente

Départements

Région



Communautés de communes et d'agglomération



Syndicats de bassin versan



RÉUNIONS TENUES EN 2019

Plusieurs séances, réunissant les membres de l'EPTE
CHARENTE ont eu lieu :



3 réunions



Bureau syndical

2 réunions

5 mars et 15 juillet

RESSOURCES HUMAINES EN 2019

Les effectifs au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- 9 agents titulaires,
 - 5 agents contractuels,
 - 1 agent mis à disposition par le Conseil départemental de Charente

Chiffres clés

15 agents

Âge moyen :
36 ans

2 Filières :
Technique et
Administrative

ÉVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EPTB CHARENTE

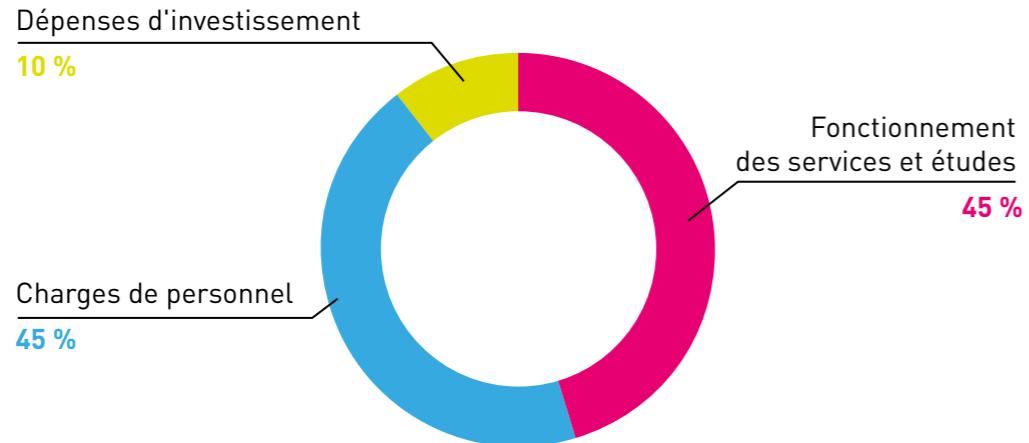
(hors budget annexe lié à la gestion du bâtiment administratif en copropriété)

Les dépenses

Compte tenu des missions exercées par l'EPTB Charente, l'essentiel des dépenses relève du fonctionnement. Les dépenses d'investissement concernent majoritairement la gestion du barrage de Lavaud et le développement de la plateforme E-tiage.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses réalisées représentent **1 427 286,61 €**.

Pour la section d'investissement, les dépenses réalisées représentent **164 374,26 €**.



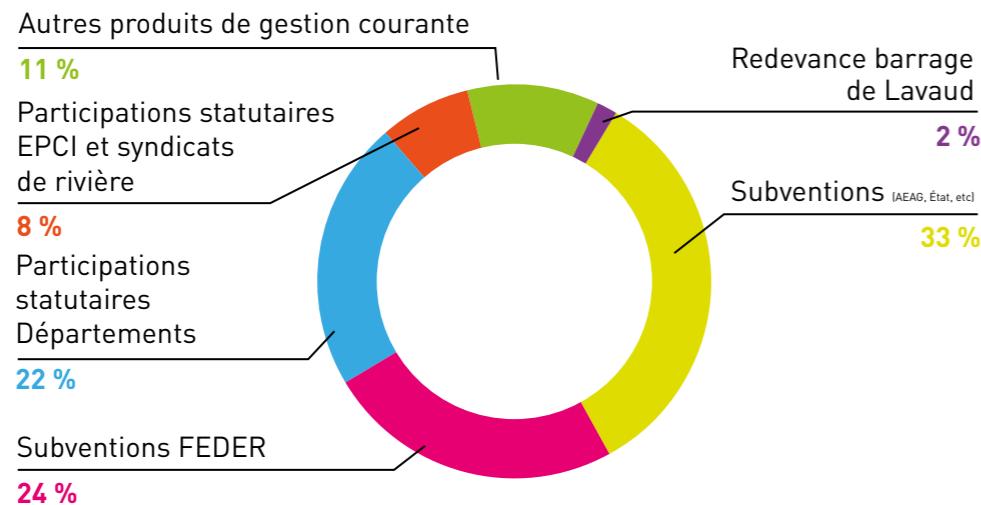
Les recettes

FONCTIONNEMENT

L'EPTB Charente n'a pas de fiscalité propre. Ses recettes dépendent des contributions de ses membres sur la base des participations prévues dans les statuts. Il perçoit également une redevance pour l'exploitation du barrage de Lavaud.

L'EPTB Charente a par ailleurs un effet levier qui lui permet de mobiliser des cofinancements, notamment de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'Etat (fonds Barnier), de l'Union européenne (fonds européen de développement régional), et autres organismes.

Les recettes annuelles réalisées représentent **1 625 503,62 €**, dont 72 494,85 € de recettes en investissement correspondant aux amortissements. Il faut noter que la réception des subventions est décalée dans le temps.



CAUSERIES CHAMPLAIN 2019

L'EPTB Charente est jumelé depuis 2006 avec le Comité de Concertation et de Valorisation du Bassin de la Rivière Richelieu, affluent rive gauche du Saint-Laurent. Chaque année des échanges sont organisés, alternativement sur le bassin de la Charente et du Richelieu, pour débattre des enjeux de l'eau reliés aux deux territoires et partager les expériences entre ces deux territoires historiquement reliés, la rivière Richelieu ayant été caractérisée en 1609 par le géographe charentais Samuel Champlain, natif de Brouage.

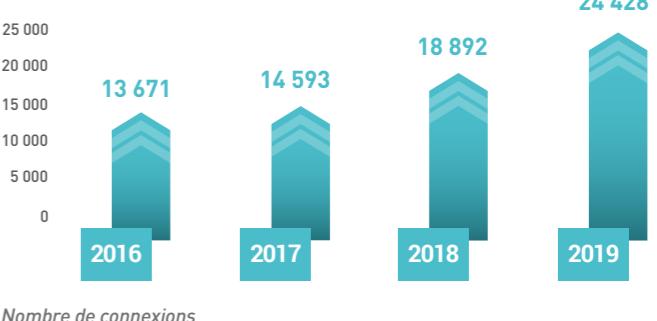
Une délégation Charentaise de l'EPTB Charente et du SYMBA a participé à la 11^e édition des Causeries Champlain organisée du 3 au 7 juin 2019 sur les communes de Beloeil et Mont-Saint-Hilaire. Des visites de terrain ont permis de rencontrer les acteurs socio-professionnels, notamment l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) de Montérégie, d'échanger avec les élus de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire sur leurs compétences en matière de gestion de l'eau, de visiter des chantiers de restauration de cours d'eau, etc. Ces différentes visites ont permis de mieux appréhender les problématiques rencontrées sur la vallée du Richelieu.

Deux journées de débat public sur les impacts qu'a l'aménagement du territoire sur la ressource eau ont par ailleurs permis d'échanger avec les acteurs du bassin de la Richelieu sur les défis que représentent l'aménagement du territoire tant urbain qu'agricole et de partager les expériences entre les bassins versants de la Richelieu et de la Charente.



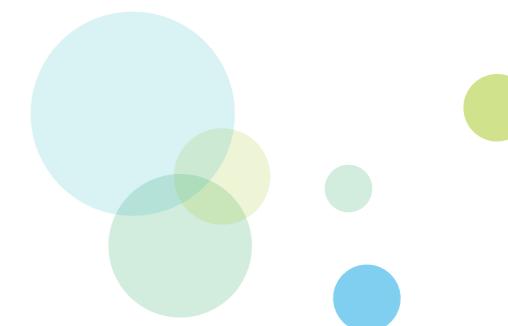
STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DU SITE WEB

Depuis sa mise en ligne en janvier 2016, le site internet s'est développé et a vu sa fréquentation augmenter de 79 % avec 24 428 connexions en 2019. C'est 30 % de plus que l'année précédente.



DÉVELOPPEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En 2019, en plus d'apporter de nombreuses améliorations au site internet, l'EPTB Charente possède désormais plusieurs réseaux sociaux. Après l'ouverture d'une chaîne YouTube (@EPTBCharente) et d'une page sur facebook (@EPTBFleuveCharente), l'EPTB Charente est désormais sur twitter (@EPTBCharente). Le nombre d'abonnés à l'ensemble de ces réseaux n'a cessé d'augmenter au fur et à mesure des actualités proposées.



1 Journée de conférences sur la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire

2 Réunion d'échange avec l'UPA de Montérégie

3 Visite de terrain sur l'aménagement de bandes riveraines à proximité des cours d'eau

4 Réunion d'échange avec les élus et services de la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-du-Richelieu.



EPTB *Charente*

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5, rue Chante-Caille
ZI des Charriers • **17100 SAINTES**
Tél. 05 46 74 00 02 - Mail : eptb-charente@fleuve-charente.net

www.fleuve-charente.net

